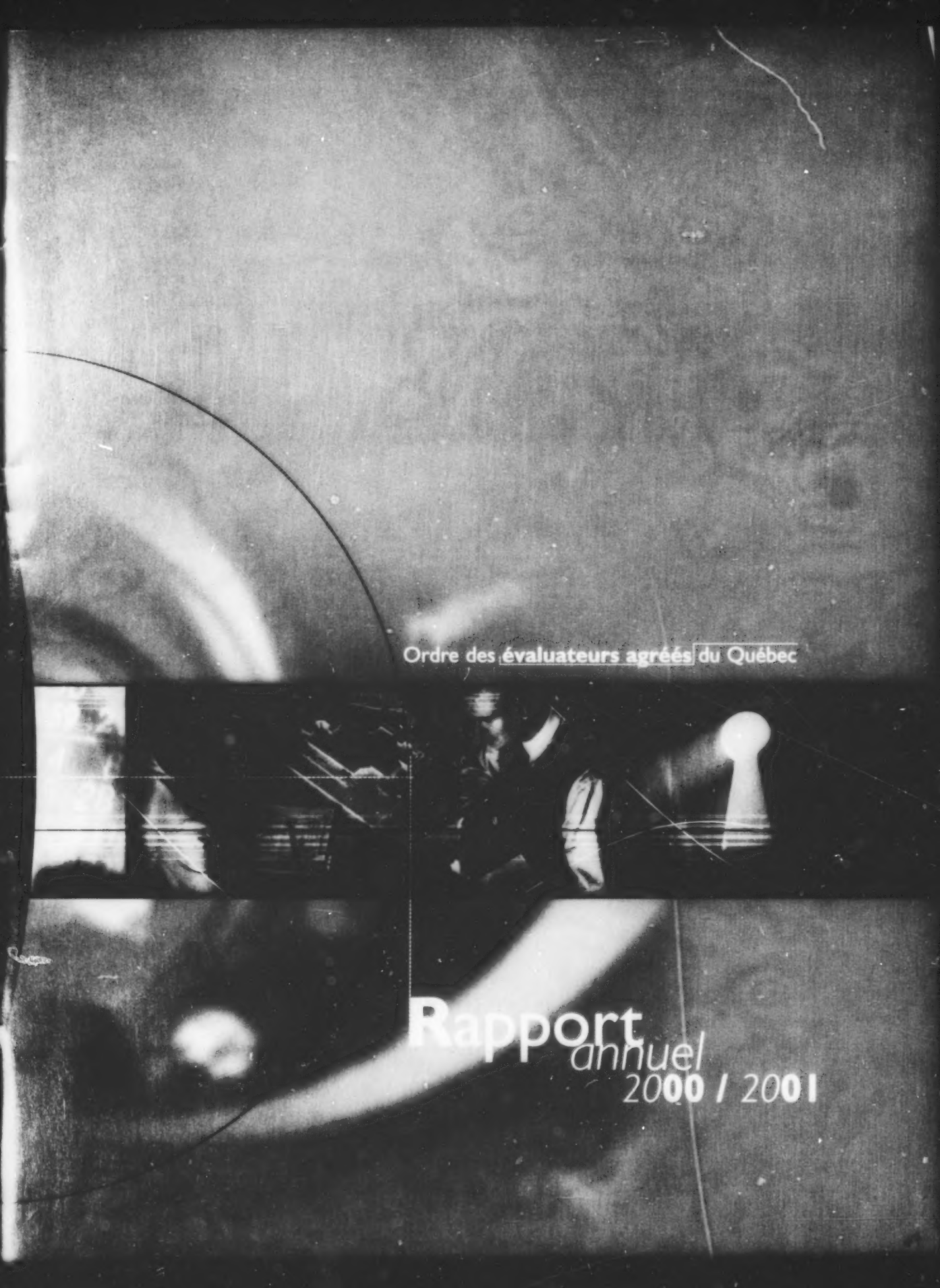

Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Rapport annuel 2000 / 2001

L 102-01541

Québec, le 15 août 2001

Monsieur **Jean-Pierre Charbonneau**
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Montréal, le 15 août 2001

Honorable **Paul Bégin**
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année 2000-2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Montréal, le 15 août 2001

Monsieur **Jean K. Samson**, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année 2000-2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Le bilan

Louise Savoie, É.A.

Quoi de neuf?

C'est pour moi un privilège renouvelé que ce rendez-vous d'automne où nous faisons le bilan de la dernière année. Un plaisir que je partage avec tous ces professionnels engagés à l'égard de la profession qui acceptent d'y consacrer du temps et des énergies en surplus de leurs nombreuses obligations.

Aussi, avant de poursuivre l'inventaire de leurs réalisations, je tiens à leur exprimer ma gratitude et ma fierté.

À l'image du dernier congrès, cette année pourrait porter le thème de l'ouverture de la profession. Une ouverture, on le sait, rendue nécessaire par les lois du marché, par l'évolution de la profession et de la pratique de nos membres eux-mêmes.

De nouveaux créneaux

Plusieurs ateliers du congrès de Drummondville avaient comme objectif de sensibiliser les participants à de nouveaux champs d'intervention à investir. Pour sa part, le Bureau avait, en fin d'exercice précédent, adopté une résolution à l'effet de développer de nouveaux créneaux de pratique, d'abord pour les membres, et éventuellement, pour des candidats de l'extérieur.

L'inspection en bâtiment constituant une de ces spécialités, un groupe de travail a été formé pour mettre en place un programme de formation et d'encadrement de cette pratique. Au printemps 2001, ce comité avait déjà statué sur le profil de compétence d'un « bon » inspecteur et sur le contenu de la formation à offrir aux membres de l'Ordre. Des discussions ont également été entamées avec certaines institutions d'enseignement, dans le but d'offrir un programme structuré, à Montréal et à Québec.

Par ailleurs, la secrétaire générale a été mandatée pour travailler en concertation avec quatre autres ordres professionnels, à la mise en place et à la promotion d'un service de références de professionnels spécialisés en médiation. Un processus d'accréditation a été adopté, conjugué à une formation de pointe dispensée par des experts.

À la fin de l'exercice, des travaux avaient cours afin de conclure un protocole d'entente entre l'OEAQ, l'Ordre des ingénieurs, la Chambre des notaires, l'Ordre des comptables agréés et l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec.

ouveaux membres

e a été identifiée comme une problématique lle il fallait s'attaquer avec vigueur. Aussi, ous consenti des efforts substantiels pour e à la fois les candidats potentiels et les cateurs tels que les conseillers d'orientation. aussi développer des outils pour intéresser ces s à la profession : outre la mise à jour du d'information et de promotion, nous avons un sondage auprès des employeurs et des s afin de dresser le profil salarial des stagiaires et des évaluateurs agréés de même qu'un aperçu des perspectives d'emploi. Il en ressort un portrait encourageant d'une profession appelée à se diversifier et ma foi, des conditions d'exercice qui n'ont rien à envier aux autres professionnels.

Par ailleurs, l'adoption par l'Assemblée nationale, à la fin de l'exercice précédent, du nouveau *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis* et du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés* a généré diverses interventions tant au plan administratif qu'au plan réglementaire. Ainsi, le Comité d'admission et le Comité administratif ont traité dix-huit (18) demandes d'équivalence de formation et sept (7) demandes particulières. De ce nombre, six (6) candidats ont fait appel de la décision du Comité administratif et se sont présentés en audition devant le Bureau de direction.

Les modalités contenues à ces règlements ont permis d'accueillir dix-huit (18) signataires de rôle, détenteurs d'un permis de la Commission municipale du Québec. En conséquence, l'ensemble des signataires de rôle du Québec sont désormais membres de l'Ordre des évaluateurs agréés. Ainsi la signature d'un rôle d'évaluation est désormais un acte réservé.

Un nouveau Code de déontologie

L'exercice 2000-2001 a été riche en travaux réglementaires : si ces réalisations sont intangibles pour la plupart des membres, il ne faut pas oublier qu'elles contituent les outils de travail de beaucoup d'intervenants à l'Ordre, dont le syndic, le Comité d'inspection professionnelle, le Comité d'admission et bien entendu, le Bureau, le Comité administratif et la secrétaire.

Au terme de plusieurs années de discussion et de travaux, le nouveau *Code de déontologie des évaluateurs agréés* est en vigueur depuis le 30 novembre 2000. Il s'agit là d'une garantie supplémentaire pour le public et pour les membres de l'Ordre de la qualité et de l'intégrité des actes professionnels posés par les évaluateurs agréés québécois.

Par ailleurs, toujours dans cet objectif de qualité, le Bureau a adopté les nouvelles normes de pratique professionnelle concernant l'*Acte d'évaluation aux fins d'expropriation* et la *Communication orale ou écrite de l'évaluation aux fins d'expropriation*, de même que les définitions afférentes; il a également adopté les normes de pratique concernant l'*Acte d'évaluation aux fins d'assurance et/ou de dommages et la Communication orale ou écrite de l'évaluation aux fins d'assurance et/ou de dommage*. Finalement, la version amendée de la norme 1 sur la méthode du coût a été entérinée.

D'autres règlements ont fait l'objet de décisions de la part du Bureau, soit le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, le *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des évaluateurs*, le *Règlement sur les stages de perfectionnement de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* et le *Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*.

De nouvelles activités de formation

L'année a été intense en activités de formation de toutes sortes qui ont permis à plus de 25 % des membres d'actualiser leurs connaissances. Une telle participation, plutôt rare dans les autres professions, témoigne à la fois de l'intérêt des membres et de la pertinence des perfectionnements qui leur sont offerts.

Par ailleurs, le *Programme de formation professionnelle* a encore une fois fait mieux que les années passées avec une augmentation de 10 % du nombre d'inscriptions jours/personnes. Il est d'ailleurs étonnant de constater l'intérêt des évaluateurs agréés à l'égard de ce programme, d'abord conçu pour les candidats à l'exercice de la profession. Le maître-d'œuvre de ce programme, le Comité tripartite MAMM-OEAQ-AEMQ a également finalisé ses travaux d'élaboration du profil de compétences, lequel devrait être officiellement adopté par le Bureau au cours des prochains mois.

De nouveaux partenaires

Au chapitre des relations publiques, l'Ordre a maintenu ses relations privilégiées avec ses partenaires du milieu avec cette fois, une nette ouverture sur le monde. En effet, tant au congrès de l'Ordre que lors de la participation de la présidente au congrès des responsables des services d'évaluation du Commonwealth, nous avons pris le virage des relations internationales, notamment grâce au partenariat de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'Ordre est même pressenti pour organiser un congrès international réunissant les responsables des services d'évaluation de la francophonie.

De nouveaux défis

J'ai fait référence dans ce texte au congrès de Drummondville. Le congrès de l'Ordre, qui n'a lieu qu'à tous les deux ans, est souvent un événement catalyseur d'où émergent des idées, des tendances qui orientent les travaux de l'Ordre et l'évolution de la profession durant les mois suivants. Le dernier congrès, qui fut une réussite à tous égards, n'a pas fait exception à la règle et a bien rempli son mandat de mobilisation. J'en remercie les membres du Comité organisateur qui ont placé la barre haute pour les artisans du prochain congrès à Tremblant.

Rapport annuel 2000 2001

Plusieurs dossiers d'envergure, amorcés durant l'exercice 2000-2001, solliciteront l'expertise et la participation de membres qui ont développé des créneaux spécialisés. Il en va ainsi du projet conjoint réunissant l'Ordre, l'Institut canadien des évaluateurs et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada concernant l'élaboration de lignes directrices et d'études de cas aux fins d'évaluation des biens immobiliers fédéraux à vocation spéciale dans le cadre du programme des en-lieux de taxes du gouvernement fédéral.

De même, à la fin de l'exercice, le MAMM s'apprêtait à déposer le rapport du sous-comité chargé d'examiner la problématique de l'évaluation industrielle : on s'attend à ce que les travaux qui en découleront interpellent l'Ordre au plus haut point, considérant les impacts potentiels sur l'exercice et le développement de la profession.

Finalement, l'Ordre pilote depuis plusieurs mois un projet d'inspection de la qualité des rôles d'évaluation des municipalités québécoises. Nous avons eu l'occasion de sensibiliser Madame Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, à nos objectifs de qualité et d'encadrement de la pratique municipale et elle s'est montrée attentive et intéressée. Des démarches ont également été amorcées auprès des unions municipales, principales partenaires de l'Ordre dans ce projet. Les enjeux pour la profession sont tels que nous continuerons de promouvoir cet ambitieux projet au cours du prochain exercice.

Voilà qui constitue un bien bref tour d'horizon eu égard à ce qu'il cache d'efforts collectifs et d'échanges professionnels fructueux. J'ai déjà exprimé ma gratitude à mes partenaires de la profession, mais je souhaite également remercier l'équipe de la permanence pour son implication qui va bien au-delà de ses tâches et qui se distingue par un sentiment d'appartenance confirmé.

Je termine en vous invitant à vous engager vous aussi à l'égard de votre profession et à partager nos travaux dans une perspective d'amélioration constante de la qualité de notre pratique professionnelle.

Je vous y attends.

La présidente,

Louise Savoie

Louise Savoie, É.A.

et permanence

Louise Savoie
Pierre Gosselin
René Tardif
Gérald Savary
Marie-Andrée Pilon
Jean-Louis Laberge
Céline Viau

René-Bacon
Jean Beaudet
Brigitte Beaulieu
Alison K. Chave
Julie Cloutier
René Cloutier
Pierre Cyr
Pierre Doré
Francine Godin
Normand Godbout
Jean-Louis Laberge
Pierre Laliberté

Céline Viau
Josée Laporte
M. Mireille Bessette
Guylaine Tremblay
Michel Fournier
André Poisson
Jacques Thibault
Jean-Yves Jacob
Nicole Jasmin
Lorraine Abel
Sylvie Vézina
Ginette Doiron

Rapport des activités du Bureau et du Comité administrat

Le Bureau s'est réuni quatre (4) fois : les 18 mai, 5 octobre et 7 décembre 2000 et le 22 février 2001. De plus, il a tenu un appel-conférence le 13 octobre 2000.

Pour sa part, le Comité administratif (CA) a siégé sept (7) fois : les 20 avril, 20 juin, 7 septembre, 18 octobre et 23 novembre 2000, de même que les 18 janvier et 6 février 2001. De plus, deux appels-conférence ont eu lieu les 10 juillet 2000 et 29 mars 2001.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

Décisions de nature réglementaire :

Gestion du tableau des membres :

- Inscriptions, réinscriptions et retraits du tableau des membres de l'Ordre (Bureau);

Structure de fonctionnement des comités :

- Approbation de la composition, du mandat et du plan d'action des comités (Bureau);
- Élection des membres du Comité administratif (Bureau);
- Nomination d'Alison Chave, É.A. à titre d'administratrice au Bureau en remplacement de Brigitte Beaulieu, É.A. (Bureau);
- Création d'un comité mandaté pour développer la position de l'Ordre quant à la révision de la *Loi sur le courtage immobilier* (Bureau);
- Création d'un comité chargé de mettre en place un programme de formation et d'encadrement de la pratique de l'inspection en bâtiments (Bureau);

Révision de règlements :

- Adoption du *projet de règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* aux fins de transmission à l'Office des professions du Québec (Bureau);
- Adoption du *projet de règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, aux fins de transmission à l'Office des professions du Québec (Bureau);
- Adoption du *projet de règlement modifié sur les stages de perfectionnement de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, aux fins de transmission à l'Office des professions du Québec (Bureau);
- Adoption d'un *projet de règlement modifié sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (Bureau);
- Adoption d'une résolution à l'effet de rendre obligatoire pour tous les membres de l'Ordre, un cours de formation continue sur le (nouveau) *Code de déontologie de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (Bureau);

Autres activités réglementaires :

- Embauche des concepteurs, rédacteurs, correcteurs, examinateurs et réviseurs d'examens (CA);
- Autorisations d'agir à titre de maîtres de stage (CA);
- Reconnaissances d'équivalences de diplômes ou de formation (18) et autres demandes particulières reliées à l'admission (2) (CA);
- Auditions (6) et décisions concernant la révision de la décision du Comité administratif en matière d'équivalence de formation (Bureau);
- Adoption des résultats de l'examen et des résultats des révisions de notes de l'examen du 14 octobre 2000 (CA);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 17 candidats ayant réussi l'examen, soit : Carl Beaulieu, Lyne Bouchard, Yvan Chouinard, Annie Cyr, Marco D'André, Yves Grenier, Daniel Guinard, Milad Jabbour, Mélanie Laplante, Hugues Laverdure, Antoine Martin, Steve Poulin, Alexandre Racius, Éric Riberdy, Paul Rouillard, Nathalie Roy-Patenaude, Joël Simard (CA);

connaissance de l'équivalence de formation, de me que l'équivalence aux autres conditions es que prévues à l'article 36, 1° du *Règlement les normes sur les conditions et modalités de livrance des permis de l'Ordre des évaluateurs réés du Québec* et délivrance du permis évaluateur agréé aux dix-huit personnes vantes : Diane Bélanger, Raymond Bock, André urnival, Claude Brochu, Richard E. Dunn, Jean oux, Paul Levesque, Roger Pleau, Alain Roy, ul Thivierge, Claude Vaillancourt, Luc Beaudoin, trick M. Blouin, Charles Lepoutre, Claude oux, Edmond Lévesque, Gérard Ménard et chel Rocheleau (CA);

- probation des modalités de réalisation de l'examen oral (CA et Bureau);
- Imposition d'un tarif de 300 $ pour la passation de l'examen soit la partie orale ou la partie écrite ou les deux (Bureau);
- Décision de la date, du lieu et de l'heure de l'Assemblée générale des membres (Bureau);
- Imposition de quatre (4) stages de perfectionnement suite aux recommandations du Comité d'inspection professionnelle (CA);
- Audition et décision quant à l'imposition d'un stage de perfectionnement suite à une recommandation du Comité de discipline (CA);
- Audition et décision en vue d'une réinscription au tableau des membres (CA);
- Adoption du Programme d'inspection professionnelle suivant pour l'exercice 2000-2001 :
  - Inspections en milieu municipal : 4 à 6 premières visites.
  - Inspections en expertise privée : 6 premières visites, 10 visites de suivi et 4 visites de contrôle suite à l'imposition d'un stage de perfectionnement (Bureau);
- Nomination de Messieurs François Derome É.A., Michel Raymond, É.A., Pierre Lemay, É.A. et Rénal Roy, É.A. aux postes d'enquêteurs-inspecteurs (Bureau);
- Nomination des scrutatrices pour les élections du Bureau 2001-2003 (Bureau);
- Autorisation d'intenter des poursuites pénales contre Louis-Marie Foley (2), Louis Cloutier (1) et Pierre Saint-Arnault (1) pour usurpation du titre d'évaluateur agréé (CA et Bureau);
- Demande d'avis juridique sur l'interprétation de l'article 24 du *Code de déontologie des évaluateurs agréés du Québec* (Bureau);
- Décision concernant l'imposition d'un stage de perfectionnement à la suite d'une décision rendue en appel par la Cour Supérieure (CA);

Décisions de nature administrative :

Gestion financière :

- Autorisation aux six personnes suivantes de signer les effets bancaires pour l'Ordre : Louise Savoie, É.A., René Tardif, É.A., Pierre Gosselin, É.A., Gérald Savary, É.A., Jean-Louis Laberge et Céline Viau (Bureau);
- Adoption des états financiers annuels 1999-2000 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2000-2001 (CA et Bureau);
- Approbations régulières de la liste des déboursés, des états des revenus et dépenses mensuels et des bilans du fonds de stabilisation (CA);
- Autorisation d'utiliser le fonds de stabilisation pour absorber la différence entre les primes totales perçues auprès des adhérents, augmentées de 15 %, et le montant de primes requis afin de pourvoir aux coûts de l'assureur pour l'année 2000-2001, soit 430 000 $, plus les honoraires du courtier, plus le montant de la franchise assumée par le fonds (Bureau);
- Renouvellement du programme d'assurance-responsabilité professionnelle avec AXA Boréal et du mandat du courtier Martin Assurance et gestion de risques inc. selon les conditions suivantes :
  - Entente relative à des services de prévention maintenue selon la nouvelle définition adoptée lors de la réunion du 20 avril 2000 et selon une nouvelle formule de partage des primes, soit 37,5 % du 1er 350 000 $ et 10 % de l'excédent;
  - Grille de tarification majorée de 15 %;
  - Rémunération du courtier haussée à 40 000 $ et payée à même le fonds de stabilisation (CA);
- Adoption d'un projet modifié de *Politique de remboursement des administrateurs* (CA et Bureau);
- Adoption d'un projet modifié de *Politique de participation aux activités de l'Ordre* (CA et Bureau);
- Adoption d'un projet modifié de *Politique de remboursement des dépenses* (CA et Bureau);
- Décision quant à la réinscription des membres qui n'ont pas acquitté les sommes dues à l'Ordre (CA);
- Autorisation pour l'ouverture de deux comptes bancaires distincts pour le fonds de stabilisation et le *Programme de formation professionnelle* (CA);

Gestion du personnel :

- Adoption des conditions d'emploi du personnel de l'Ordre pour l'exercice financier 2000-2001 (CA);

Dossiers juridiques :

- Demande d'un membre quant aux modalités de paiement d'amendes et de frais (CA);
- Autorisation des demandes d'honoraires pour le procureur du syndic (CA);
- Autorisation donnée au syndic de s'adjoindre un expert pour procéder à l'enquête concernant le dossier 00/01-25-MF (CA);

Décisions de nature professionnelle :

- Adoption des normes de pratique 11 et 12, soient celles concernant l'*Acte d'évaluation aux fins d'expropriation* et la *Communication orale ou écrite de l'évaluation aux fins d'expropriation* de même que les définitions afférentes (Bureau);
- Adoption des normes de pratique 13 et 14, soient celles concernant l'*Acte d'évaluation aux fins d'assurance et/ou de dommages* et la *Communication orale ou écrite de l'évaluation aux fins d'assurance et/ou de dommage* (Bureau);
- Adoption de la version amendée de la norme 1 sur la méthode du coût (Bureau);
- Rédaction d'une lettre signée par le procureur de l'Ordre adressée à la SCHL concernant la banque de données ÉMILI (Bureau);
- Adoption d'un projet de profil de compétences aux fins de diffusion limitée aux universités et à quelques bureaux et organismes d'évaluation afin d'obtenir leurs commentaires (Bureau);
- Mise en place d'une formation sur le projet de loi 150 (CA et Bureau);
- Commentaires divers relatifs aux travaux de certains comités du MAMM (Bureau);

Décisions de nature politique ou publique :

- Nomination de Céline Viau comme représentante de l'Ordre au sein du groupe de travail mis sur pied par l'Institut d'arbitrage et de médiation du Québec et approbation du protocole d'entente entre l'OEAQ et l'IMAQ (CA et Bureau);
- Projet conjoint OEAQ-ICE-TPSGC pour l'élaboration de lignes directrices et d'études de cas aux fins d'évaluation des biens immobiliers fédéraux à vocation spéciale dans le cadre du programme des en-lieux de taxes du gouvernement fédéral (Bureau) :
  - Délégation de deux personnes pour participer à la gestion du projet;
  - Adoption d'un plan de travail;
  - Acceptation de l'Ordre de procéder par octroi de contrats consécutifs à la présentation d'appels d'offres;
  - Engagement de l'Ordre à reconnaître les normes qui seront établies dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les meilleures pratiques, sous réserve de leur validation et leur adoption par les instances concernées de l'Ordre;
  - Adoption d'une résolution demandant que les documents qui devront faire l'objet d'une consultation auprès des instances de l'Ordre de même que les offres de service soient soumis à l'Ordre en français et dans les même délais que les documents d'origine.
- Adoption de la candidature de Francine Guérin, É.A. pour le *Prix Mérite du CIQ* (CA);
- Adoption de la candidature de Jean-Guy Kirouac, É.A. pour le *Prix Engagement* (CA);
- Adoption d'un programme de bourses aux étudiants en évaluation immobilière (CA et Bureau);
- Mandat donné à la secrétaire générale pour discuter des modalités d'entente entre l'Ordre et les auteurs du *Code de l'expropriation* (CA);
- Adoption d'un document intitulé le *Bureau d'information en évaluation foncière et qualité des rôles - Proposition déposée à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole Madame Louise Harel par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (Bureau);

des comités

Le Comité d'inspection professionnelle a comme mandat de surveiller l'exercice de la profession en réalisant annuellement un programme d'inspection de la pratique des membres. Il est assisté dans la réalisation de ce mandat par l'inspecteur/enquêteur permanent, Jean-Yves Jacob, E.A.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à six reprises : les 27 avril, 4 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2000 de même que les 22 janvier et 27 février 2001.

Michel Raymond
François Derome
Jacques Dube
Yves Godin
Sylvain Leclair
Pierre Lemay
Denys Maurice
Pierre Turcotte
Guylaine Tremblay

Josée Laporte

Dans le cadre du programme de surveillance de la profession, ses membres ont supervisé la tenue de seize (16) inspections, dont sept (7) premières visites. Quatre (4) visites de suivi, quatre (4) visites de contrôle après un stage imposé et une (1) enquête particulière ont complété ces inspections. Ces visites ont résulté en quatre (4) visites de suivi et en sept (7) auditions qui se sont conclues par l'imposition de trois (3) stages de perfectionnement. Le suivi d'un rapport d'inspection antérieur à l'exercice 2000-2001 a entraîné une demande d'enquête au syndic de l'Ordre.

Par ailleurs, l'embauche d'un enquêteur en évaluation municipale n'ayant pu être concrétisée, les trois (3) inspections-test en municipal ont été réalisées par les membres du Comité. Le but de ces visites était toujours de valider les outils d'inspection dans le domaine de l'évaluation municipale. Ce champ d'intervention fera l'objet du prochain programme triennal d'inspection.

Le Comité d'inspection professionnelle a collaboré à la révision du *Règlement déterminant la procédure du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* et du *Règlement concernant les stages de perfectionnement de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, qui sont entrés en vigueur le 15 mars 2001.

Le Comité a aussi poursuivi sa participation à la révision des normes de pratique et à l'étude de différents dossiers touchant la profession.

Finalement, la secrétaire du comité et l'inspecteur/enquêteur ont également assisté à une session de formation sur les techniques d'entrevue dispensée par le Conseil interprofessionnel du Québec.

Le Bureau du Syndic

Le syndic en chef :
Michel Fournier, É.A.

Les syndics adjoints :
André Poisson, É.A.
Jacques Thibault, É.A.

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, le syndic, le syndic adjoint ou le syndic correspondant doit faire enquête et prendre la décision de porter ou non une plainte devant le Comité de discipline, ou encore de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

Conformément à l'article 123.6 du *Code des professions*, le syndic peut également dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il doit en outre procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires, conformément au règlement de l'Ordre adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions* à cet effet.

Nombre de plaintes reçues : 29
(dont 17 sont toujours sous enquête)

Nombre de plaintes portées devant le Comité de discipline :
Nombre de différends soumis à la conciliation :
Nombre de différends réglés à l'étape de la conciliation :
Nombre de différends soumis au Conseil d'arbitrage :
Nombre de dossiers transmis au Comité d'inspection professionnelle :
Nombre de dossiers transmis au Comité de révision :
Nombre de dossiers fermés en vertu de non-lieu :
Nombre de dossiers fermés et mises en garde à l'endroit de l'évaluateur concerné :
Nombre de plaintes retirées à la demande du plaignant :

Concernant la période 1999-2000, (17) dossiers étaient encore actifs durant l'exercice 2000-2001 et se répartissaient comme suit :

- En attente d'une décision du Comité de discipline : 1
- En attente d'une date d'audition devant le Comité de discipline : 0
- En attente d'une date d'audition pour sentence : 0
- Enquêtes en cours : 3
- Dossiers fermés en vertu du non-lieu : 5
- Mises en garde à l'endroit de l'évaluateur concerné : 8

Concernant la période 1998-1999, aucun dossier n'était encore actif durant l'exercice 2000-2001.

Concernant la période 1997-1998, (1) un dossier était toujours actif puisqu'il faisait l'objet d'une demande d'enquête complémentaire de la part du comité de révision. La nouvelle enquête a confirmé le non-lieu déterminé par le syndic M. Roger Lefebvre, É.A.

De plus, le syndic a répondu à plus de 200 demandes d'informations téléphoniques ou écrites.

Le Comité de discipline

Me Jean Pâquet, président
(à compter du 15 novembre 2000)
Me François Samson, président sortant
Jean-Luc Bélanger, É.A.
Jean-Guy Bernard, É.A.
Sylvain Bernèche, É.A.
Richard Côté, É.A.
Benoît Egan, É.A.
Jean-Pierre Gagnon, É.A.
Pierre Goudreau, É.A.
Francine Guérin, É.A.
Roger Leclerc, É.A.
Michèle Leroux, É.A.
Donald Prévost, É.A.
Robert Sanche, É.A.
Me Mireille Bessette, secrétaire

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions* ou à ladite loi.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité de discipline a été saisi d'une (1) nouvelle plainte qui a fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité de l'intimé. Les représentations sur sanction auront lieu lors du prochain exercice financier. Cette plainte reprochait à l'intimé d'avoir fait défaut de se conformer à une décision du Comité administratif de l'Ordre aux termes de laquelle un stage de perfectionnement lui avait été imposé.

Durant l'année 2000-2001, le Comité de discipline a tenu trois (3) jours d'audition au cours desquels il a étudié quatre (4) dossiers de plainte.

Relativement à une plainte déposée en 1996, le Comité s'est prononcé sur la sanction à la suite d'une déclaration de culpabilité lors de l'exercice précédent. Ce dossier a fait l'objet d'un appel devant le Tribunal des professions qui a infirmé la décision sur culpabilité du comité en déclarant non coupable l'intimé et annulé les sanctions.

Dans un autre dossier dont la plainte avait été déposée en 1999, le Comité qui était en délibéré lors de l'exercice précédent a rendu sa décision sur sanction.

Quant à une plainte déposée lors de l'exercice précédent, le dossier est toujours en cours en raison des nombreuses remises accordées vu l'état de santé de l'intimé. Également, à la fin de l'exercice financier, le Comité était en délibéré sur une requête de l'intimé en changement de district pour l'audition de la plainte.

Quant à deux (2) autres plaintes déposées lors de l'exercice prédécent, celles-ci ont fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité et le Comité a rendu sa décision sur sanction. Dans un cas, il s'agissait d'un changement de plaidoyer de l'intimé.

Enfin, le suivi a été assuré relativement à trois (3) décisions du Comité comportant une recommandation au Bureau de l'Ordre d'obliger le professionnel à suivre certains cours de perfectionnement.

Selon les plaintes, le Comité de discipline a imposé une ou plusieurs des sanctions suivantes : réprimandes, amendes d'un montant de 600 $ à 1 900 $.

Une décision du Comité comportait une radiation temporaire de deux (2) mois ainsi qu'une suspension conditionnelle à la réussite de cours de perfectionnement; cette décision, comme mentionné ci-dessus, a fait l'objet d'un appel devant le Tribunal des professions qui a déclaré non coupable l'intimé et annulé les sanctions.

Par ailleurs, concernant une plainte déposée en 1999, où le Comité a déclaré coupable l'intimé et s'est prononcé sur la sanction lors de l'exercice précédent, un appel a été interjeté devant le Tribunal des professions. D'autre part, à la suite d'un appel devant le Tribunal des professions concernant une plainte déposée en 1995, le Tribunal a maintenu la décision sur culpabilité du comité mais a infirmé la décision sur sanction en réduisant de six (6) à deux (2) mois la période de radiation imposée à l'intimé.

Enfin, deux (2) décisions sur sanction du Comité rendues lors de l'exercice précédent relativement à une plainte déposée en 1998 et à une autre déposée en 1999 ont fait l'objet d'une homologation de la Cour du Québec.

Le Comité de révision

Jean N. Picard, É.A., président
Claude Chevalier, É.A.
Jean-Guy Kirouac, É.A.
Raymond Lacombe, É.A.
Suzanne Lalonde, administratrice nommée par l'Office des professions
Claude Métras, É.A.
(jusqu'au 18 mai 2000)

Me Mireille Bessette, secrétaire

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre l'évaluateur.

Le Comité a reçu trois (3) demandes d'avis durant l'exercice 2000-2001. À la fin de l'exercice, ces demandes étaient toujours en cours devant le comité.

Le Comité d'arbitrage des comptes

Bruno Beckers, É.A., président
Robert Fleury, É.A.
Pierre L. Gagnon, É.A.
Roger Inkel, É.A.
Richard Juneau, É.A.
Lise Lebrun, É.A.
Claude Métras, É.A.
(à partir du 18 mai 2000)
Denis Savoie, É.A.

Me Mireille Bessette, secrétaire

Conformément à l'article 88 du *Code des professions*, le Conseil d'arbitrage doit déterminer, s'il y a lieu, le remboursement auquel une personne peut avoir droit et ce, en conformité avec les dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*.

Le Comité a reçu deux (2) nouvelles demandes d'arbitrage durant l'exercice 2000-2001. À la fin de l'exercice, ces demandes étaient toujours en cours. Concernant les demandes reçues lors de l'exercice précédent, deux d'entre elles ont fait l'objet d'un désistement de la part du demandeur tandis qu'à l'égard de la troisième demande, le Conseil a annulé le compte d'honoraires en litige et réparti les frais de l'arbitrage à part égale entre les parties.

Le Comité d'admission

Alain Garand, É.A., président
Pierre Cyr, É.A., répondant au Bureau
Francyne Bélanger, É.A.
Alison K. Chave, É.A.
Chantal Leduc, É.A.
Nathalie Locas, É.A.
Guylaine Tremblay, coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire *(jusqu'au 7 février 2001)*
Josée Laporte, secrétaire de direction, secrétaire par intérim
(à compter du 22 février 2001)

Le mandat du Comité d'admission est de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession.

Le Comité d'admission a tenu (6) six réunions en 2000-2001 : les 17 avril, 9 mai, 14 juin (par appel-conférence), 19 septembre, 21 novembre 2000 et le 15 janvier 2001.

Comme par les années passées, le Comité a supervisé le travail des personnes-ressources embauchées pour la conception et la correction de l'examen d'admission tenu en octobre 2000.

Les résultats de cet examen sont les suivants :

Examen du 13 octobre 2000 :
27 candidats se sont présentés à l'examen écrit d'admission

- dix-sept (17) réussites
- dix (10) échecs
- deux (2) demandes de révision de note

Le Comité d'admission a étudié vingt-trois (23) demandes d'autorisation pour agir à titre de maître de stage.

Sept (7) demandes particulières de candidats ou de stagiaires ont été analysées.

Dix-huit (18) demandes d'équivalence de formation ont été traitées dont sept (7) provenaient de titulaires d'un permis délivré par la Commission municipale du Québec, signataires de rôle en 1999 et six (6) de détenteurs de permis de la CMQ.

Finalement, le Comité a procédé à l'étude des demandes selon les modalités prévues au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis d'évaluateur agréé* et au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, en vigueur depuis le 17 février 2000.

Le Comité de formation continue

René Cloutier, É.A., président, répondant au Bureau
Guylaine N. Cormier, É.A.
Brian L'Archevêque, É.A.
Sylvain Leclair, É.A.
Pierre Vaillancourt, É.A.
Guylaine Tremblay, coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire
(jusqu'au 7 février 2001)

Ce comité a pour mandat d'offrir à chaque année, aux membres de l'Ordre, un programme d'activités de formation continue visant comme principal objectif l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

Pour réaliser ce mandat, le Comité s'est réuni à une reprise durant le dernier exercice financier, le 18 octobre 2000.

Cinq séances de perfectionnement ont été dispensées, réunissant plus de 250 membres;

- *Charges environnementales et évaluation immobilière* à Montréal le 27 octobre 2000 (26 participants), à Québec le 3 novembre 2000 (26 participants) et à Montréal le 7 février 2001 (34 participants);
- *La mutation de l'environnement économique et le rôle de conseiller de l'évaluateur agréé* à Montréal, le 24 novembre 2000 (36 participants);
- *Les nouvelles normes de pratique entrant en vigueur le 1er janvier 2001, expropriation et assurance* à Montréal le 26 janvier 20[illegible] (30 participants) et à Québec le 2 février 20[illegible] (30 participants);
- *Projet de loi 150, Loi modifiant de nouve[illegible] diverses dispositions législatives concernant [illegible] domaine municipal* à Montréal, le 23 février 20[illegible] (53 participants);
- *L'évaluation des centres commerciaux* à Montr[illegible] les 22 et 23 mars 2001 (17 participants) et [illegible] Québec les 29-30 mars 2001 (18 participant[illegible]

Jean-Luc Bélanger
Denis Bessette
Michel Bouchard
Richard Chabot
Jean-Marc Couture
Gérald D'Aoust
Michel Fournier
Pierre Gosselin
Roger Lederc
Mathieu L'Ecuyer
Denys Maurice
André Poisson
Jacques Prémont
Michel Raymond
Serge Robert
Normag Roy
Luc Sauvageau
Denis Sauvé
Jean-Marc Sauvé
Daniel Sylvestre
Rémi Tardif
Pierre Turcotte

Guylaine Tremblay

Le Comité a tenu deux (2) réunions durant le dernier exercice : soit les 8 mai et 6 décembre 2000. Ces réunions s'étaient respectivement les 21 et 22e depuis la mise en place du Comité.

Au début de l'exercice, le Comité a d'abord finalisé la révision des normes 11 à 14, soit celles encadrant l'acte d'évaluation aux fins d'expropriation et l'acte d'évaluation aux fins d'assurance et ou de dommages. Les normes ont été adoptées par le Bureau le 18 mai 2000, et sont entrées en vigueur le 1er janvier 2001. Le Comité a également contribué à la préparation des sessions de formation sur ces normes dispensées en janvier et février 2001.

Par ailleurs, le Comité a entrepris la révision de la norme 1.

Finalement, l'exécutif du Comité a analysé différentes demandes d'avis ou d'explications provenant des membres ou d'organisations partenaires.

Le Comité tripartite

Pierre Laliberté, É.A., président et répondant au Bureau (OEAQ)
Alain Garand, É.A., (substitut, OEAQ)
Claude Provencher, É.A., (MAMM)
Alain Raby, É.A., (MAMM)
Benoît Roy, É.A., (AEMQ)
Louis Roy, É.A., (AEMQ)
Paul Tougas, É.A., (OEAQ)

Le Comité tripartite sur la formation en évaluation foncière existe depuis 1991, en vertu d'une entente conclue entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et l'Association des évaluateurs municipaux du Québec. Il a pour mandat de travailler à l'amélioration continue de la formation disponible en évaluation foncière, notamment en collaborant à l'actualisation de la formation universitaire de base et en diffusant un programme récurrent de formation professionnelle complémentaire.

Le Comité a tenu deux réunions au cours de la dernière année, soit les 7 juin et 27 septembre 2000.

Pour la cinquième année consécutive, les cours composant le *Programme de formation professionnelle en évaluation* ont été dispensés, cette fois sur la période s'écoulant de juin 2000 à juin 2001. Bien qu'originellement destinés aux stagiaires en évaluation désireux de compléter leur formation universitaire, ces cours ont également répondu aux besoins d'une proportion significative d'autres intervenants plus expérimentés (quelque 42 % des participants). Les huit (8) blocs de cours offerts ont globalement généré 301 inscriptions, pour constituer un total de 524 jours/personne de formation, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport à l'an dernier (185 inscriptions, 417 jours/personne).

Outre les mises à jour annuellement nécessaires, les syllabus de cours ont été revus et uniformisés durant l'exercice financier.

Le Comité a de plus poursuivi la réalisation du profil de compétences des évaluateurs agréés, un outil descriptif inédit dans cette discipline professionnelle.

Le Comité consultatif des évaluateurs municipaux

Normand Godbout, É.A., président
et répondant au Bureau
Jean Beaudet, É.A.
Jean-Pierre Cadrin, É.A.
Richard Gagné, É.A
Francine Godin, É.A.
Ernest Lépine, É.A.
René Tardif, É.A.
Céline Viau, secrétaire générale, secrétaire

Le mandat de ce comité est de conseiller la présidente de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation municipale et de participer aux travaux d'élaboration et de présentation de mémoires dans le domaine de l'évaluation municipale lorsque requis pour être présentés à divers niveaux de gouvernements. Finalement, le comité a pour but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des évaluateurs municipaux sur des dossiers qui concernent leur pratique quotidienne.

Le Comité s'est réuni à cinq (5) reprises : les 15 juin, 30 octobre, 15 novembre 2000 et ainsi que les 27 février et 21 mars 2001.

Dans le cadre de son mandat de conseil à la présidence, le Comité a étudié différents dossiers ayant trait à la pratique municipale :

- Projet de Bureau d'information en évaluation foncière (BIEF);
- Projet de mesure de qualité des rôles d'évaluation foncière;
- Projet de loi C-110 du Gouvernement du Canada;
- Projet de loi 150 modifiant la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- Discussions de décisions des tribunaux en évaluation municipale.

Le Comité a inauguré cette année une nouvelle chronique sur l'évaluation municipale dans le *Mots d'Ordre*.

Finalement, le Comité est resté vigilant quant au développement des travaux des différents comités du MAMM et de l'Ordre reliés à l'évaluation municipale.

Le Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

Denis Bessette, É.A., président
Gérald Savary, É.A., répondant au Bureau
Richard Barbeau, É.A.
Réginald Crevier, É.A.
Yves Riberdy, É.A.
Serge Robert, É.A.
Céline Viau, secrétaire générale, secrétaire

Le mandat de ce comité est de conseiller la présidente de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation en pratique privée ainsi que de participer aux travaux d'élaboration et de présentation de mémoires dans les domaine de l'évaluation touchant les membres en expertise. Il a également comme but de favoriser l'échange d'information et de connaissances professionnelles des membres en pratique privée.

Le Comité s'est réuni à trois reprises durant l'exercice, soit les 20 avril et 28 novembre 2000 et le 18 janvier 2001.

Au cours de l'exercice, le Comité a revu et corrigé la version anglaise du logiciel d'évaluation Évalplus; la mise en marché est prévue au cours du prochain exercice. Il a également travaillé à la réalisation d'un mandat-type de même que d'un lexique spécialisé qui seront proposés aux membres de l'Ordre au cours du prochain exercice.

Le Comité a maintenu sa vigilance concernant l'application du programme Émili de même qu'en ce qui concerne l'utilisation de rapports électroniques limités, préconisée par certaines institutions financières. Il a également collaboré aux travaux de mise en place d'un programme d'encadrement de l'inspection en bâtiment.

Finalement, il a collaboré à la révision du projet de règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle.

Le Comité assurance-responsabilité

Claude Chevalier, É.A., président
Gérald Savary, É.A, répondant au Bureau
Denis Bessette, É.A.
Pierre Gosselin, É.A.
Luc Grégoire, Martin Assurance et gestion de risques inc., courtier
Jean-François Martin, Martin Assurance et gestion de risques inc., courtier
Céline Viau, secrétaire générale, secrétaire

Outre la gestion générale du programme et le traitement des cas particuliers, les membres du Comité assurent également la gestion du fonds de stabilisation. La composition prévoit en outre la représentativité du vice-président responsable de l'éthique professionnelle, du trésorier et responsable des services aux membres et d'un représentant des membres en pratique privée.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité a tenu deux réunions, les 20 avril et 1er mai 2000. Il y a également eu une réunion du Comité des sinistres, le 28 mars 2001.

Le Comité a coordonné la gestion générale du programme, soit l'étude des statistiques de réclamations et des factures ainsi que la négociation des conditions de renouvellement; les membres du Comité ont également assuré le suivi de la gestion du fonds de stabilisation.

Dans le cadre de ce renouvellement, le Comité a révisé la définition des actes couverts et des exclusions, notamment en ce qui concerne les services d'inspection réalisés par certains membres. Une définition et des modalités distinctes de couverture ont été prévues pour ce type d'activités.

Par ailleurs, une mesure exceptionnelle a été adoptée par le Comité pour contrer une augmentation trop importante des primes, soit d'autoriser l'utilisation du fonds de stabilisation pour absorber la différence entre les primes totales perçues auprès des adhérents, augmentées de 15 %, et le montant de primes requis afin de pourvoir notamment aux coûts de l'assureur pour l'année 2000-2001.

Au cours du prochain exercice, le Comité entend procéder à une révision en profondeur du programme et de ses modalités de participation.

Comité mixte en évaluation municipale

Louise Savoie, É.A., présidente
Jean Beaudet, É.A.
Michel Bourbonnais, É.A.
Pierre Cyr, É.A.
Yves Godin, É.A.
Pierre Gosselin, É.A.
Pierre Goudreau, É.A.
Mario Picard, É.A.
Michel Raymond, É.A.
René Tardif, É.A.
Paul Tougas, É.A.
Pierre Turcotte, É.A.
Pierre Vaillancourt, É.A.
Céline Viau, secrétaire

Créé par le Bureau en février 1999, le Comité mixte en évaluation municipale, formé d'évaluateurs en confection de rôles et en vérification fiscale, a pour mandat de définir les modalités de révision, d'implantation et d'application de normes législatives et administratives nécessaires au dépôt de rôles respectueux des objectifs d'équité, de transparence et de maintien de la qualité de l'acte professionnel d'évaluation auxquels l'Ordre souscrit.

Le Comité adhère également à l'énoncé du Bureau à l'effet de reconnaître la pertinence de rôles d'évaluation dont les valeurs déposées représentent le plus fidèlement possible les valeurs réelles au moment de leur utilisation et considérant le but pour lequel ils sont préparés de même que la nécessité du maintien du droit de plainte du contribuable lors de toute intervention au rôle.

Durant l'exercice 2000-2001, le Comité mixte n'a tenu aucune réunion. Toutefois, les différents chantiers mis en place par le MAMM et le ministère fédéral des Travaux publics et Services gouvernementaux concernant les immeubles industriels et les immeubles fédéraux à vocation spéciale, laissent présager un prochain exercice fort occupé pour ce comité.

Pierre Turcotte,
Gérard Brahic
Réjean Dugré
Pierre Marchand
Patrick Mercure
Céline Viau

Pierre Turcotte
Gérard Brahic
Jean-François Gilbert
Michel Raymond
Louise Savoie

Le Comité du congrès s'est réuni à (au moins!) six reprises, les 6 avril, 24 mai, 5 juillet, 2 et 16 août ainsi que le 16 novembre 2000, également tenu quelques appels-conférences préalables à la tenue du congrès du 24 au 26 août 2000.

Le Comité a présenté son bilan au Bureau du 7 décembre : un bilan très positif où un surplus financier de près de 5 000 $ est enregistré, de même qu'un record de commandites évalué à 35 645 $.

Cent quatre-vingt deux personnes ont participé au congrès, dont plus de 150 évaluateurs agréés, correspondant à plus de 15 % du membership de l'Ordre, ce qui est considérable.

Le prochain congrès se tiendra du 3 au 5 octobre 2002 à Tremblant et sera organisé par un groupe d'évaluateurs des régions de Laurentides et Montréal.

Publications

La liste des publications de l'OEAQ 2000-2001

Information générale

- *Répertoire des membres 2000-2001*

Documents internes

- *Mots d'Ordre*, vol. 6, numéro 2, août 2000, 27 pages
- *Mots d'Ordre*, vol. 6, numéro 3, novembre 2000, 27 pages
- *Guide du congrès 2000*, août 2000, 41 pages
- Normes 11 à 14 du *Guide de pratique professionnelle*
- *Enquête salariale*, février 2001, 10 pages et annexes.

Mémoires et commentaires

- *Bureau d'information en évaluation foncière et qualité des rôles*, Proposition présentée à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Madame Louise Harel, mai 2000

Documents de formation

- *Mutation de l'environnement économique et le rôle de conseiller de l'évaluateur agréé*, par Denis Epoh, novembre 2000, 31 pages et annexe
- *Charges environnementales et évaluation immobilière : les récents développements*, par Robert Daigneault, février 2001, 70 pages
- *Formation sur Projet de loi 150, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, par Me Paul Wayland, Jacques Ruel et Jean-Guy Rousseau, février 2001
- *Évaluation des centres commerciaux*, par Claude Lavigne, É.A. et Richard Denis, É.A., mars 2001, 49 pages et annexes

Rapport annuel

- *Rapport annuel 1999-2000 de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, 36 pages

Table

des membres au 31 mars 2001

Évaluateurs agréés

Nombre au début de l'exercice	1018	
Réinscriptions	3	
Stagiaires reçus É.A.	35	(17 stagiaires + 18 évaluateurs municipaux)
Retirés pour retraite	19	
Décédé	1	
Retirés pour non-paiement	15	
Retirés pour abandon	8	
Total	**1013**	

Stagiaires

Nombre au début de l'exercice	51
Nouveaux stagiaires	21
Stagiaires reçus É.A.	17
Étudiants reçus stagiaires	4
Retirés pour non-paiement	4
Retirés pour expiration de délai	4
Total	**51**

Étudiants

Nombre au début de l'exercice	15
Nouveaux étudiant	6
Étudiants reçus stagiaire	4
Retirés pour non-paiement	0
Total	**17**

Cotisation annuelle

membre	600 $
stagiaire	150 $
étudiant	45 $

Selon le type d'entreprises

Répartition des membres selon le type d'entreprises

	membres	%
Firmes privées	552	55 %
Organismes publics et organismes parapublics	219	22 %
Municipalités	144	14 %
Institutions financières	42	4 %
Autres	56	5 %
Total	**1013**	**100 %**

Selon le sexe

Répartition des membres selon le sexe

	membres	%
Femmes	137	14 %
Hommes	876	86 %
Total	**1013**	**100 %**

Région

Tableau des membres par région

Région 01 – Bas Saint-Laurent	17
Région 02 – Saguenay-Lac-St-Jean	37
Région 03 - Capitale- Nationale	189
Région 04 – Mauricie	21
Région 05 – Estrie	36
Région 06 – Montréal	399
Région 07 – Outaouais	31
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	12
Région 09 – Côte-Nord	5
Région 10 – Nord du Québec	0
Région 11 – Gaspésie-île de la Madeleine	3
Région 12 – Chaudière-Appalaches	25
Région 13 – Laval	51
Région 14 – Lanaudière	19
Région 15 – Laurentides	41
Région 16 – Montérégie	92
Région 17 – Centre-du-Québec	14
Hors du Québec	21

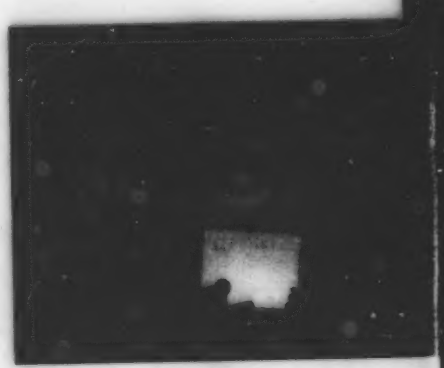

des vérificateurs

aux membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'administration, de stabilisation et de formation professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 2001 ainsi que les états des produits et des charges et les états de l'évolution du solde des fonds d'administration, de stabilisation et de formation professionnelle pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Deschênes, Lapierre, Simard et Associés

Comptables agréés

Montréal
le 13 juin 2001

Fonds d'administration

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Exercice terminé le 31 mars

	2001	2000
	$	$
Produits		
Cotisations	613 393	560 978
Discipline, révision et arbitrage	28 542	9 829
Formation réglementation	7 200	9 296
Inspection professionnelle	2 000	500
Examens	7 400	11 500
Droits d'admission	1 160	1 030
Formation professionnelle	-	41 750
Formation continue	33 800	7 960
Congrès	79 744	-
Publicité et publications	3 038	4 704
Intérêts	19 985	10 249
Administration	22 842	33 721
	819 104	691 517
Charges par fonction - annexes		
Discipline, révision et arbitrage (page 37)	153 391	153 171
Réglementation (page 37)	56 161	48 788
Inspection professionnelle (page (37)	49 380	45 287
Admission (page 37)	41 958	38 466
Formation professionnelle (page 38)	-	51 127
Formation continue (page 38)	56 506	19 659
Autres comités (page 38)	45 525	46 084
Communication interne (page 38)	202 981	120 548
Communication externe (page 38)	77 975	56 676
Direction générale (page 39)	81 214	79 128
	765 091	658 934
Excédent des produits par rapport aux charges avant autres activités	54 013	32 583
Autres activités (note 8)	869	(1 361)
Excédent des produits par rapport aux charges	54 882	31 222

Fonds d'administration

ÉVOLUTION DU SOLDE

Exercice terminé le 31 mars

	2001				2000
	$ Investis en immo-bilisations	$ Affectation d'origine interne	$ Non grevé d'affectation	$ Total	$ Total
Solde au début	40 521	30 743	53 446	**124 710**	93 488
Remboursement de frais - 2000	-	(5 760)	5 760	-	-
Virement interfonds (note 7)	-	(24 983)	-	**(24 983)**	-
Excédent des produits par rapport aux charges	-	-	54 882	**54 882**	31 222
Acquisition d'immobilisations	4 037	-	(4 037)	-	-
Dotation à l'amortissement	(16 255)	-	16 255	-	-
Solde à la fin	28 303	-	126 306	**154 609**	124 710

Fonds d'administration

BILAN
Au 31 mars

	2001	2000
	$	$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	135 236	86 289
Placements temporaires, au coût, 4,85%	125 000	120 000
Débiteurs	41 095	31 093
À recevoir du Fonds de stabilisation (note 3)	-	29 361
Stock brochures	-	8 075
Frais payés d'avance	7 389	18 612
À recevoir du Fonds de formation professionnelle	12 273	-
	320 993	293 430
Prêt à une société de personnes (note 4)	1 919	2 921
Immobilisations (note 5)	28 303	40 521
	351 215	336 872
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	66 070	81 628
Revenus reportés	120 474	130 534
À payer au Fonds de stabilisation (note 3)	10 062	-
	196 606	212 162
Solde du fonds		
Investis en immobilisations	28 303	40 521
Affectation d'origine interne	-	30 743
Non grevés d'affectations	126 306	53 446
	154 609	124 710
	351 215	336 872

Engagement (note 10)

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Fonds de stabilisation

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DU SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 mars

	2001	2000
	$	$
Produits		
Cotisations des assurés	155 659	219 778
Revenus de placements	77 679	75 999
	233 338	295 777
Charges		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	118 977	151 754
Honoraires du courtier d'assurances	39 133	34 200
Honoraires professionnels	2 000	1 720
Honoraires de gestion	7 396	5 801
	167 506	193 475
Excédent des produits par rapport aux charges	65 832	102 302
Solde du fonds au début de l'exercice	1 258 043	1 155 741
Solde du fonds à la fin de l'exercice	1 323 875	1 258 043

Fonds de stabilisation

BILAN
Au 31 mars

	2001	2000
	$	$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	162 778	26 124
Intérêts courus à recevoir	18 949	15 245
À recevoir du Fonds d'administration	10 062	-
Frais payés d'avance	6 667	5 800
	198 456	47 169
Placements à long terme (valeur marchande 1 267 155 $; 1 385 148 $ en 2000)	1 251 020	1 393 989
	1 449 476	1 441 158
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	6 624	2 000
Sommes à payer à l'assureur	118 977	151 754
À payer au Fonds d'administration (note 3)	-	29 361
	125 601	183 115
Solde du fonds		
Affectations d'origine externe (note 6)	850 798	769 117
Non grevés d'affectations	473 077	488 926
	1 323 875	1 258 043
	1 449 476	1 441 158

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Fonds

de formation professionnelle du comité tripartite MAMM - OEAQ - AEMQ

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Exercice terminé le 31 mars

	2001	2000
	$	$
Produits		
Revenus - cours	36 650	-
Intérêts	641	-
	37 291	-
Charges		
Frais de programme	37 557	-
Frais de gestion de programme	4 196	-
Frais de recherche	26	-
Intérêts et frais bancaires	51	-
	41 830	-
Excédent des charges par rapport aux produits	(4 539)	-

ÉVOLUTION DU SOLDE

Exercice terminé le 31 mars

	2001			2000
	$ Affectation d'origine externe	$ Non grevé d'affectation	$ Total	$ Total
Solde au début	-	-	-	-
Virement interfonds (note 7)	-	24 983	**24 983**	-
Excédent des charges par rapport aux produits	-	(4 539)	**(4 539)**	-
Affectation d'origine externe (note 6)	13 629	(13 629)	-	-
Solde à la fin	13 629	6 815	**20 444**	-

Fonds

de formation professionnelle du comité tripartite MAMM - OEAQ - AEMQ

BILAN

Au 31 mars

	2001	2000
	$	$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	11 899	-
Placements temporaires, au coût, 5,2 %	20 000	-
Intérêts courus	641	-
Frais payés d'avance	177	-
	32 717	-
Passif		
Élément à court terme		
À payer au Fonds d'administration	12 273	-
Solde du fonds		
Non grevés d'affectations	6 815	-
Affectation d'origine externe	13 629	-
	20 444	-
	32 717	-

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Exercice terminé le 31 mars 2001

1 STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec constitué selon la Loi 204, Loi constituant La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec, perçoit les cotisations des membres, leur fournit des services et assure la protection du public.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière :

Fonds d'administration

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège social de l'Ordre et de son personnel.

Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 200 000 $ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Le fonds est augmenté par une ristourne annuelle sur des cotisations payées par des membres assurés. De plus, les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des produits et des charges et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

Fonds de formation professionnelle du comité tripartite MAMM - OEAQ - AEMQ

Ce fonds de formation professionnelle a été créé pour faire suite à une demande du Comité tripartite (MAMM - OEAQ - AEMQ). Ce fonds sert à des fins d'investissement dans la recherche et la formation (conformément au protocole d'entente signé en juillet 1996 entre les trois parties).

Le fonds présente les revenus et dépenses attribuables à la recherche et la formation.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux de même que les salaires sont répartis en proportion des coûts réels dans chacune des fonctions.

Placements

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché.

Notes complémentaires

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et aux taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Ordinateurs et logiciels	Linéaire	33 %

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues au 31 mars 2001 pour les services à rendre aux membres du 1er avril 2001 au 31 mars 2002.

3. À RECEVOIR DU FONDS DE STABILISATION (À PAYER AU FONDS DE STABILISATION)

	2001 $	2000 $
Charges courantes	(3 062)	36 361
Avance à payer remboursable	(7 000)	(7 000)
	(10 062)	29 361

L'avance à payer au fonds de stabilisation est remboursable dans la mesure où le prêt à une société de personnes est pleinement récupéré.

4. PRÊT À UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES

L'Ordre a accordé un prêt sans intérêt à la société de personnes qui a développé le logiciel Evalplus 3 afin de financer les coûts de développement de ce logiciel. Ce prêt est encaissable à raison de 20 % du produit de la vente de ce logiciel, soit la ristourne accordée à l'Ordre par la société de personnes.

5. IMMOBILISATIONS

	2001 $			2000 $
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	71 826	54 966	16 860	19 202
Ordinateurs et logiciels	44 905	33 462	11 443	21 319
	116 731	88 428	28 303	40 521

Notes complémentaires

6. AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 850 798 $ au 31 mars 2001 (769 117 $ en 2000) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

Fonds de formation professionnelle du comité tripartite MAMM - OEAQ - AEMQ

L'Ordre a réservé un montant de 13 629 $ représentant les sommes attribuables aux deux organismes, MAMM et AEMQ.

7. VIREMENT INTERFONDS

Cette année, le Comité administratif de l'Ordre a décidé de créer un fonds distinct pour la formation professionnelle réalisée dans le cadre du protocole MAMM - OEAQ - AEMQ. L'excédent cumulé du Fonds d'administration à des fins d'investissement dans la recherche et la formation de 24 983 $ a été transféré du Fonds d'administration au Fonds de formation professionnelle.

8. AUTRES ACTIVITÉS

	2001 $	2000 $
Tournoi de golf		
Produits	**12 078**	10 165
Charges	**11 099**	10 459
	979	(294)
Souper de Noël		
Produits	**8 476**	8 574
Charges	**7 927**	8 317
	549	257
Assemblée générale		
Produits	**-**	600
Charges	**659**	1 924
	(659)	(1 324)
	869	(1 361)

9. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire.

Notes complémentaires

10. ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation échéant en novembre 2005 à verser une somme de 261 226 $ pour ses locaux. Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2002	**55 977 $**
2003	**55 977 $**
2004	**55 977 $**
2005	**55 977 $**
2006	**37 318 $**

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers à long terme est proche de leur juste valeur du fait que les taux d'intérêt sont proches des taux du marché.

Renseignements complémentaires
Fonds d'administration

	2001 $	2000 $
Discipline, révision et arbitrage		
Salaires et charges sociales	37 185	35 628
Honoraires - Bureau du syndic	57 868	61 898
Frais de comités	7 614	12 411
Frais de syndic	533	1 475
Frais de poursuite pour usurpation de titre	3 056	-
Mauvaise créance	11 147	-
Quote-part des frais généraux	35 988	41 759
	153 391	153 171
Réglementation		
Salaires et charges sociales	18 834	18 615
Frais de programme de révision	3 316	7 932
Formation normes de pratique	4 068	4 558
Rédaction et publications - normes de pratique	3 295	4 382
Publication règlements	12 439	-
Quote-part des frais généraux	14 209	13 301
	56 161	48 788
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	14 140	14 431
Honoraires	9 600	10 019
Programme d'inspection	5 054	3 606
Frais de Comité d'inspection et frais de sténographie	8 093	4 884
Quote-part des frais généraux	12 493	12 347
	49 380	45 287
Admission		
Salaires et charges sociales	18 881	18 196
Examens	10 548	8 532
Frais de comité	1 876	1 251
Mauvaise créance	50	-
Quote-part des frais généraux	10 603	10 487
	41 958	38 466

Renseignements complémentaires
Fonds d'administration

	2001 $	2000 $
Formation professionnelle (voir bilan page 32)		
Salaires et charges sociales	-	7 798
Frais de recherche	-	20 889
Honoraires	-	22 440
	-	51 127
Formation continue		
Salaires et charges sociales	13 845	6 474
Frais de programme	27 917	7 223
Frais de comité	448	602
Quote-part des frais généraux	14 296	5 360
	56 506	19 659
Autres comités		
Salaires et charges sociales	26 936	25 958
Frais de comités	7 071	7 562
Quote-part des frais généraux	11 518	12 564
	45 525	46 084
Communication interne		
Salaires et charges sociales	33 821	32 250
Publications	42 527	53 650
Tournée régionale et événements spéciaux	125	1 783
Dépenses congrès	75 153	-
Quote-part des frais généraux	51 355	32 865
	202 981	120 548
Communication externe		
Salaires et charges sociales	18 667	17 932
Publicité	4 812	9 336
Matériel promotionnel	3 104	4 925
Matériel et documentation	1 984	2 842
Relations publiques	2 228	1 116
Promotion auprès de la relève	27 452	5 073
Quote-part des frais généraux	19 728	15 452
	77 975	56 676

Renseignements complémentaires
Fonds d'administration

	2001 $	2000 $
Direction générale		
Salaires et charges sociales	45 370	42 921
Bureau de direction	10 973	8 383
Comité administratif	4 053	5 209
Frais d'élection	271	1 042
Quote-part des frais généraux	20 547	21 573
	81 214	79 128
Frais généraux répartis par nature		
Locaux et taxes	60 924	52 804
Salaire de la présidence	15 000	15 000
Représentation et déplacements	6 392	5 650
Poste et messagerie	18 865	19 035
Honoraires de contentieux	18 891	7 756
Fournitures de bureau	14 264	16 690
Télécommunications	13 887	12 850
Honoraires de comptabilité et informatique	9 046	6 328
Cotisations et activités CIQ - OPQ	9 179	7 600
Honoraires de vérification	2 000	1 800
Assurances	3 858	2 705
Intérêts et services bancaires	2 176	1 947
Dotation à l'amortissement	16 255	15 542
	190 737	165 707